

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

LA-CO Industries, Inc.

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission: 12/02/2014 Date de révision: 07/09/2018 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.  
Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Fournisseur

LA-CO Industries, Inc.  
1201 Pratt Boulevard  
Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
Phone: (847) 956-7600  
Fax: (847) 956-9885  
E-mail: [customer\\_service@laco.com](mailto:customer_service@laco.com)



#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS-US

Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer.  
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) : Danger  
Mentions de danger (GHS-US) : H350 - Peut provoquer le cancer.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence (GHS-US) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation d'élimination des déchets autorisée

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

28,24 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)  
28,24 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)  
28,24 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS-US
Iron oxide red	(N° CAS) 1309-37-1	14,12	Aquatic Chronic 2, H411
Silicon dioxide (cristobalite)	(N° CAS) 14808-60-7	14,12	Carc. 1A, H350

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/...
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer le cancer par inhalation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Contenir et récolter comme tout solide.
- Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
- Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Iron oxide red (1309-37-1)		
ACGIH	Nom local	Iron oxide (Fe O )
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pneumoconiosis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,025 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	(respirable dust)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	250 mpppc
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) See Table Z-3.
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	0,05 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	Remarque (NIOSH)	(respirable dust)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Aucune sous utilisation normale.

#### Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.

#### Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire.

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: brun
Odeur	: cireux
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 60 - 85 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 177 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Toxicité aiguë inconnue (GHS US)	28,24 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 28,24 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 28,24 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))
----------------------------------	--

Iron oxide red (1309-37-1)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée rat	5500 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,05 mg/l/4h
ATE US (voie cutanée)	5500 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	5,05 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	5,05 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Iron oxide red (1309-37-1)	
Groupe IARC	3 - Non classable

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Carcinogenic to humans

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation.  
Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer le cancer par inhalation.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Iron oxide red (1309-37-1)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé.

#### Transport maritime

Non réglementé.

#### Transport aérien

Non réglementé.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations États-Unis

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### 15.2. Réglementations internationales

##### CANADA

###### Iron oxide red (1309-37-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

###### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

##### Réglementations UE

###### Iron oxide red (1309-37-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

###### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

##### Directives nationales

###### Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).  
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

###### Iron oxide red (1309-37-1)

Listed on Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Listed on Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur KECl (coréen produits chimiques existants Inventaire)  
Listed on New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Listed on IARC (International Agency for Research on Cancer)  
Listed on Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Listed on New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Listed on the Korean ECL (Existing Chemicals List)  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).  
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)

### 15.3. Les réglementations américaines

**⚠ ATTENTION:** This product can expose you to Silicon dioxide (cristobalite), which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Composant	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour la reproduction mâle	Toxicité pour la reproduction femelle	No significance risk level (NSRL)	Niveau de dose maximale autorisée (MADL)
Silicon dioxide (cristobalite)(14808-60-7)	X					

Composant	Réglementations nationales ou locales
Iron oxide red(1309-37-1)	U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
Silicon dioxide (cristobalite)(14808-60-7)	U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 07/09/2018

Sources des données : ACGIH 2000. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessed at: [http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/whmis\\_classifi.html](http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/whmis_classifi.html). ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
H350	Peut provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

# Pro-EX® Contractors Grade Lumber Crayon Brown

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	PNEC: prédict sans effet
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	TWA: Poids moyen

Danger pour la santé NFPA

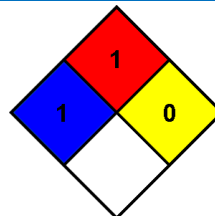
: 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Indications de changement:

Informations relatives à la réglementation.

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*